

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2014/03/25-03-(01)**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 mars 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 06 mars 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarifs CLES**

Le conseil d'administration approuve la grille tarifaire correspondant aux formations «CLES». La grille est annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 25 mars 2014

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2014/03/25-03-(02)**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 mars 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 06 mars 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarifs SUFLE**

Le conseil d'administration approuve la grille tarifaire correspondant aux formations organisées par le SUFLE **HORMIS** la ligne tarifaire correspondant au contexte d'inscription «komazawa». La grille est annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 4 abstentions.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 25 mars 2014

  
YVON BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2014/03/25-03-(03)**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 mars 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 06 mars 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarifs UTL**

Le conseil d'administration approuve la grille tarifaire correspondant aux activités organisées par l'UTL.  
La grille est annexée à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 25 mars 2014

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## **Tarifs CLES à compter de l'année universitaire 2014/2015**

### **MIRREL – CARLAM**

Document approuvé en CFVU du 06 mars 2014

Soumis à approbation du CA du 25 mars 2014

#### **I - Présentation du CLES**

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification accréditée par le Ministère de l'Education Nationale (créé par l'arrêté du 22 mai 2000) et adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues.

Le CLES certifie onze langues sur trois niveaux :

CLES 1 – niveau B1 du CECRL ;

CLES 2 – niveau B2 du CECRL ;

CLES 3 – niveau C1 du CECRL.

#### **II – Grille des tarifs CLES**

Les tarifs proposés ci-après valent pour les trois niveaux du CLES.

Etudiants d'AMU – premier passage du CLES au sein de l'établissement	Gratuité
Etudiants d'AMU portés absents sans justification lors de sessions CLES antérieures	20 euros
Candidats non inscrits à AMU	45 euros

## SUFLE

### Programme des cours de langue, culture et civilisation françaises

Grille tarifaire valable à compter de l'année universitaire 2014-2015

Type de cours	Type de formation	Contexte d'inscription	Durée de la formation	Tarif unitaire en euros/étudiant
Cours annuel (CA)	Non diplômante	Individuelle	1 semestre (15h/semaine)	1100
			2 semestres (15h/semaine)	1900
		Groupes + programmes d'insertion étudiants chinois	1 semestre (15h/semaine)	1000
			2 semestres (15h/semaine)	1700
		Komazawa	3 semaines (20h/semaine)	760
		California State University	2 semestres (17h/semaine + CI 3 semaines)	2750
		Academic Program in Aix	1 semestre (17h/semaine)	1020
			2 semestres (15h/semaine)	2040
Cours d'été (CE)	Intensive	Individuelle	2 semaines (20h/semaine)	600
			3 semaines (20h/semaine)	850
			4 semaines (20h/semaine + 3h à Gambetta)	1100
		Groupes	2 semaines (20h/semaine)	450
			3 semaines (20h/semaine)	725
			4 semaines (20h/semaine + 3h à Gambetta)	1000
		Loyola	3 semaines (20h/semaine)	808
Cours intensifs (CI)	Remise à niveau	Academic Program in Aix ( <i>septembre</i> )	2 semaines (20h/semaine)	350
		Academic Program in Aix ( <i>janvier</i> )	3 semaines (20h/semaine)	450
		IEP ( <i>septembre</i> )	2 semaines (20h/semaine)	200
		Tübingen ( <i>septembre</i> )	2 semaines (20h/semaine)	130
		ERASMUS ( <i>septembre</i> )	2 semaines (20h/semaine)	230
		Etudiants entrant en ALLSH à l'issue d'une DAP ( <i>juillet</i> )	3 semaines (20h/semaine)	130

**SUFLE**  
**Tarifs TCF, valables à compter de l'année 2014**

*I) Descriptif succinct du dispositif*

L'élaboration du TCF est centralisée au niveau national par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP), qui agréé des centres organisateurs délocalisés, dont le SUFLE Gambetta.

Il existe plusieurs formats de TCF.

La détermination du format adapté dépend du type de procédure d'admission dont relève l'étudiant :

**A) Dans le cadre d'une DAP** (Demande d'Admission Préalable), le format du TCF est prédéfini pour l'ensemble des établissements du territoire, et non modulable.

Il comporte les épreuves obligatoires suivantes :

- un QCM de compréhension
- une épreuve d'expression écrite

**B) Hors DAP**, le format du test est modulable en fonction de deux critères :

- a) En premier lieu, la composante fixe le niveau en langue française requis pour l'accès à ses formations, conditionnant ainsi les épreuves TCF devant être validées par les candidats.
- b) L'étudiant peut par ailleurs choisir de valider des compétences complémentaires en langue française, même si ces compétences ne sont pas exigées par la composante d'accueil.

En fonction de ces critères, un étudiant passant le TCF hors DAP peut donc être conduit à valider :

- un QCM de compréhension
- deux épreuves complémentaires d'expression écrite et expression orale

Le QCM peut être validé seul, ou groupé avec les épreuves complémentaires.

QCM et épreuves complémentaires peuvent être présentés au cours de deux sessions distinctes : dans ce cas, la validation du QCM constitue un pré-requis nécessaire à la présentation des épreuves complémentaires.

*II) Grille tarifaire proposée au vote*

PROCEDURE D'ADMISSION	DESCRIPTIF DU FORMAT TCF	MONTANT FACTURE ETUDIANT (en euros)
TCF DAP	Format fixe --> 2 épreuves obligatoires : - QCM de compréhension - épreuve d'expression écrite	65
TCF HORS DAP	Format modulable : 3 formules possibles	
	1 épreuve obligatoire : QCM de compréhension	65
	2 épreuves complémentaires (peuvent être facultatives ou obligatoires selon exigences de la composante) : - expression écrite - expression orale	80
	QCM + épreuves complémentaires au cours de la même session	130

Université du Temps Libre  
Tarifs à compter de l'année 2014/2015

Document approuvé en CFVU du 06 mars 2014  
Soumis au CA du 25 mars 2014

Préambule

Descriptif succinct des **activités** proposées par l'UTL :

- conférences : quatre conférences de 1h30 sont organisées chaque semaine ;
- stages : durée comprise entre 9 heures et 12 heures ;
- séminaires thématiques : chaque séminaire comprend un volume horaire total de 22h30 d'octobre à juin, à raison de 1h30 tous les quinze jours. Trente-quatre thématiques sont proposées (psychologie, littérature...) ;
- activités hebdomadaires (loisirs sportifs, culturels, artistiques...), à raison de 1h30 à 2 heures par semaine.

Les **droits d'inscription** peuvent :

- ouvrir l'accès à un nombre défini de conférences ou stages, sans considération de la durée de validité de l'adhésion : le tarif est alors associé à une prestation identifiée (I) ;
- permettre le libre accès à un éventail d'activités sur une période bornée (1, 2 ou 3 trimestres) : le tarif appliqué est alors proportionné à la durée de validité de l'adhésion (II).

NB : les tarifs ci-après sont indiqués en euros.

## I- Participation ponctuelle à une ou plusieurs conférence(s)/stage(s)

### *Conférences*

Une conférence de 1h30	6
Demi-journée de conférences (soit 2 conférences de 1h30)	11
Carte 12 conférences	65
Conférence Musique et œnologie (tarif différent en raison de matériel spécifique)	18

### *Stages*

Stage 12 heures	70
Stage informatique 9 heures (tarif spécifique lié aux contraintes de maintenance du matériel informatique)	100

## II- Adhésion aux activités pour un, deux ou trois trimestres

	1 trimestre		2 trimestres		3 trimestres	
	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu	tarif usuel	personnes non imposables sur le revenu
Forfait conférences	65	45	130	90	195	135
<b>Séminaires</b>						
1 séminaire	40	30	85	65	125	95
2 séminaires	70	50	135	95	205	145
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
<b>Cycle de séminaires œnologie (tarifs différents en raison de matériel spécifique)</b>						
1 séminaire	50	40	105	85	155	125
2 séminaires	80	60	155	115	235	175
Tout séminaire supplémentaire	25		50		75	
<b>Activités hebdomadaires</b>						
1 activité	70	50	140	100	210	150
2 activités	105	70	205	140	310	210
Initiation informatique/ internet (tarif spécifique en raison des coûts de maintenance)	90	60	175	120	265	180
Toute activité supplémentaire	30		65		95	